



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint-Jean, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	50
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marc RENOUX, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Philippe COLLAS, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Daniel BOUTOT représenté par Rolande DEVAUX, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT, Jean-Jacques DUMONTET représenté par Annick CLAUZADE, Daniel GAILLARD représenté par Mathilde CHATEAURET, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET

Excusés : Gérard MERCIER donne pouvoir à Pascale LARUE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Victor MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Affectation définitive de résultats 2025 BA REOMi

Vu, les travaux du bureau en date du 2 février 2026,
Vu, les travaux du bureau en date du 19 mai 2026,
Vu, le débat d'orientations budgétaires 2026 et le rapport présenté lors du conseil communautaire du 9 février 2026,
Vu la délibération du 2 mars 2026 arrêtant les résultats anticipés, identiques aux résultats définitifs présentés ce jour

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2025,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :

Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement 2025	1 251 881,30 €
B. Dépenses de fonctionnement 2025	1 174 999,08 €
C. Résultat de l'exercice 2025 (= A-B)	76 882,22 €
D. Résultat reporté 2024	173 361,14 €
E. Résultat cumulé 2025 (= C+D)	250 243,36 €

Section d'investissement

A. Recettes d'investissement 2025	0,00 €
B. Dépenses d'investissement 2025	0,00 €
C. Résultat de l'exercice 2025 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2025	0,00 €
E. Résultat cumulé 2025 (= C+D)	0,00 €

A. Résultat cumulé Investissement 2025	0,00 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	0,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	0,00 €
D. Solde des RAR (=B-C)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

TRANSCRIPTION AU BUDGET 2026

Report du résultat d'investissement	0,00 €
Couverture du besoin de financement	0,00 €
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	250 243,36 €

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 26/05/2026

Le Président,
 DURAND Dominique


